

# Des députées harcelées

**PARLEMENT** Le 4 mars, Ada Marra présentait une motion au Conseil national, dénonçant insultes et menaces. Restée en suspens en raison du Covid-19, la question revient dans l'agenda.

PAR SEVAN PEARSON

«**C**onlasse», «sale pute» ou encore «une balle dans la tronche, et cela te fera beaucoup de bien!» Le 4 mars dernier, Ada Marra prononçait ces mots au Conseil national, pour dénoncer les injures et menaces qu'elle a reçues. La conseillère nationale (PS, VD) demandait au Parlement de prendre des mesures. «En déposant une motion, j'ai voulu matérialiser les insultes. Il était donc essentiel, pour moi, de les dire à haute voix devant mes collègues», témoigne Ada Marra. Elle reçoit injures et menaces depuis son élection au National. «Je pense que les sujets que je traite, comme la migration, jouent un rôle», estime la députée.

## Une nouvelle application

Depuis son intervention à la tribune, elle a reçu moins de messages haineux. «Les choses se sont calmées.» Effet du discours? Actualité prépondérante du Covid-19? Difficile à dire. Ce qui est sûr, c'est qu'Ada Marra et toute victime de tels propos sur internet auront bientôt à disposition un nouvel outil, Stop Hate Speech (stop au discours de haine), développé par Alliance F, une organisation qui se présente comme «la voix des femmes en politique».



**En déposant une motion, j'ai voulu matérialiser les insultes.**

ADA MARRA

CONSEILLÈRE NATIONALE VAUDOISE (PS)

«Nous programmons un algorithme qui traque les messages haineux sur le net», explique Sophie Achermann, l'une des conceptrices du projet. Une communauté d'une centaine de personnes se charge «d'entraîner» l'application à détecter automatiquement les propos inacceptables, afin de l'aider à réagir directement sur les réseaux sociaux. «Les femmes subissent davantage de harcèlement, notamment dans le domaine de la



La conseillère nationale Ada Marra (PS, VD) souhaite que toute la société prenne part au combat contre le harcèlement. KEYSTONE

politique», observe la responsable. Conséquence: elles ont souvent tendance à se retirer des réseaux sociaux, afin d'être moins exposées.

## Des attaques sexistes

Pour Sylvain Métille, avocat spécialiste de la protection des données et de la sphère privée et professeur associé à l'Université de Lausanne (voir interview ci-dessous), «l'approche est intéressante, mais il faudra vérifier en pratique si les contre-arguments pertinents proposés ne vont pas

plutôt renforcer la visibilité des contenus nuisibles».

Car le harcèlement en ligne peut aller très loin, comme en témoigne la conseillère nationale Céline Amaudruz (UDC, GE). «Je reçois toutes sortes d'injures, allant même jusqu'aux menaces de mort. Les insultes sur les réseaux sociaux sont souvent très violentes.» Parmi les pires atteintes: des couteaux retrouvés dans sa boîte aux lettres, avec le message «utilise-les à bon escient», se souvient-elle, encore choquée. Le harcèlement a com-

mencé en 2010, lors de son accession à la présidence de l'UDC genevoise. «En tant que politicienne, on a plus tendance à être la cible d'attaques sexistes et audessous de la ceinture. Je reçois ces messages de haine toutes les semaines. Ils relèvent d'une violence absolue. C'est intolérable, car nous ne sommes pas des robots, mais bien des êtres humains!», s'exclame-t-elle.

Pour Céline Amaudruz, il est impératif de déposer plainte. Ce qu'elle fait régulièrement. «Heureusement, la justice fait son tra-

## Des hommes également menacés

Si les députées sont davantage prises pour cible, leurs homologues masculins ne sont pas à l'abri du harcèlement. Le conseiller national Mathias Reynard (PS, VS), a ainsi subi des insultes à caractère homophobe, en lien avec son engagement contre les discriminations à l'égard des personnes LGBT. «Je les ai ressenties comme la volonté de me faire peur et de me faire taire. J'ai ainsi reçu une lettre qui disait: 'Si ton père avait été un sale PD comme toi, tu ne serais pas là et ce serait bien.' Bien que je ne sois pas concerné, ces mots m'ont terriblement choqué», témoigne-t-il. Parfois, le harcèlement va au-delà des insultes. «Les dernières menaces que j'ai reçues sont prises très au sérieux par l'Office fédéral de la police (Fedpol). Des groupuscules d'extrême droite appellent à la venue d'un Breivik, 'pour qu'il s'occupe de moi', dévoile le conseiller national. Avant d'ajouter qu'heureusement, il ne reçoit que rarement des insultes. «Je n'ai encore jamais déposé plainte. Il faut dire que ces attaques sont toujours anonymes.» Désormais, il informera systématiquement Fedpol. «C'est d'ailleurs Fedpol qui a pris contact avec moi à la suite de l'appel au meurtre, car elle juge la menace sérieuse.»

vail. Chaque plainte a conduit à une condamnation. La loi fonctionne, mais les peines sont trop faibles», regrette-t-elle.

## Frais de 20 000 francs

Isabelle Chevalley (vert'libéraux, VD) a aussi déjà saisi la justice. «J'ai dû intenter un procès au journal «La Tuile», car j'y avais été traitée, entre autres, de « salope». J'avais aussi été victime de dessins vulgaires. Cette publication a été condamnée quatre fois pour insultes à mon égard», explique-t-elle.

La Vert'libérale déplore le manque de soutien accordé aux victimes. «J'ai été hébétée par les propos du juge: 'Vous êtes politicienne, vous devez supporter ce genre d'attaques', m'a-t-il dit.» Sans parler des 20 000 francs de frais qu'elle a dû avancer pour que la justice se saisisse de son affaire.

Mathias Reynard, lui aussi la cible d'insultes (lire encadré) et de menaces, salue la motion d'Ada Marra. «J'ai trouvé sa démarche courageuse. Dans la salle, les réactions allaient des rires gênés à l'émotion. Dans tous les cas, ma collègue a permis de rendre ce phénomène du harcèlement visible.» Interpellée, Isabelle Moret (PLR, VD), présidente du Conseil national, indique qu'une table ronde sera mise sur pied, «afin de s'assurer que les mesures déjà mises en place soient suffisamment connues des parlementaires».

En raison du coronavirus, ces réunions ont dû être reportées. Mais les services du Parlement indiquent qu'elles pourraient avoir lieu en septembre.

## Un service spécialisé

Le Bureau du Parlement a créé, en 2018, un service spécialisé à la disposition des députés victimes de harcèlement. Cette structure vient d'élargir ses compétences aux atteintes à l'honneur via le monde numérique. Et des juristes sont à la disposition des parlementaires. L'objectif: conseiller et prévenir le harcèlement. Mais surtout, le bureau n'exclut pas de prendre davantage de mesures, en fonction des résultats de son action. Une réponse qui satisfait, pour le moment, Ada Marra, qui a accepté de retirer sa motion. «Il faut laisser à la nouvelle cellule de crise une chance d'agir et de tester les structures existantes.» Mais elle entend rester vigilante: «L'avènement d'internet a considérablement changé la donne. Il existe un danger réel de pourrir la démocratie. Le risque d'être confronté au harcèlement peut décourager des jeunes à se lancer en politique.»

La conseillère nationale appelle donc à une prise de conscience plus large, surtout dans les écoles. «Par ma démarche», conclut-elle, «j'ai souhaité briser un tabou pour que la lutte contre le harcèlement se renforce dans toute la société.»

«En cas de calomnie, l'auteur risque jusqu'à trois ans d'emprisonnement»

Le harcèlement dont sont victimes les parlementaires n'est que le révélateur d'un phénomène de société plus large. L'avènement des réseaux sociaux a favorisé la diffusion d'insultes et de menaces. **Sylvain Métille**, avocat spécialiste de la protection des données et de la sphère privée et professeur associé à l'Université de Lausanne, dresse un état des lieux.



Mais le développement des activités en ligne a contribué à supprimer les filtres. On fait preuve de moins de retenue sur les réseaux sociaux. En outre, il existe un effet boule de neige. Une insulte publiée en ligne peut encourager d'autres individus à surenchérir, et c'est le déferlement. Le sentiment d'impunité joue aussi un rôle: beaucoup ont l'impression de ne pas avoir besoin d'assumer leurs propos tenus sur les réseaux sociaux.

ou de menaces. En revanche, le rôle et la responsabilité des intermédiaires, à savoir sur les réseaux sociaux eux-mêmes, ne sont pas toujours très clairs. Il faut sensibiliser ceux qui pratiquent le harcèlement et leur rappeler les sanctions encourues. Celui qui ne fait «que» partager ou aimer un contenu diffamatoire est également condamnable, car il participe à sa propagation.

## Justement, que risque un harcelleur?

En cas d'injure, il encourt une peine pécuniaire de 90 jours-amendes. En cas de calomnie, notamment si des accusations fausses sont proférées, l'auteur risque

jusqu'à trois ans d'emprisonnement. Les menaces sont punies de la même sanction, même si, dans ce cas, le juge peut être plus sévère. En règle générale, les peines sont assorties du sursis lorsque le délit est commis pour la première fois.

## Qui a le plus de risques d'être victime?

Les personnes exposées publiquement, comme les politiciens, sont davantage prises pour cible. Un citoyen mécontent d'une décision peut considérer certains élus comme des «défouloirs». Mais il arrive aussi que des particuliers ou des entreprises soient pris dans une «tempête». Des com-

mentaires négatifs en ligne peuvent encourager un effet de masse.

## Que peut faire une personne subissant ce type de harcèlement?

Elle peut déposer une plainte pénale et ouvrir une action civile, pour faire cesser l'atteinte et retirer les contenus dégradants. Il faut éviter de trop répondre sur les réseaux sociaux, vu le risque important d'envenimer la situation. Il est possible de s'adresser aux centres d'aide aux victimes Lavi, pour demander conseil. La démarche d'Ada Marra (lire ci-dessus) est à saluer: elle a permis de faire prendre conscience d'un phénomène répandu.

## Quelle est l'ampleur du harcèlement en ligne?

Il est de plus en plus présent. Peu de gens osent insulter des personnes en face.

## Dans quelle mesure faudrait-il adapter l'arsenal législatif?

La justice a déjà les outils suffisants pour sanctionner les auteurs d'insultes